

# Le mot du Curé



Madame, Monsieur,

Il y a 60 ans, a été conçu un nouvel ensemble culturel dans le quartier de Ganet, ayant donné l'église **Sainte Jehanne de France** ouverte sur la place, le logement du prêtre, plusieurs salles paroissiales et la grande salle dite « **Monseigneur Johan** », du nom de l'évêque d'Agen qui a soutenu ce projet novateur.

Aujourd'hui, cet ensemble continue de fonctionner, au service de toute la communauté catholique Sainte Catherine du Passage pour les quartiers de Monbusq, Le Bourg, Ganet, l'Aéroport, Dolmayrac et Bellevue, et tous ceux qui y sont accueillis.

Vous qui faites partie de la communauté chrétienne du Passage, vous qui habitez Le Passage ou ses environs, vous qui avez vu se construire cet ensemble avec **l'Abbé Demarche**, vous qui voulez et pouvez soutenir notre projet de **salle polyvalente** pour les générations à venir, nous faisons appel à votre générosité !

Merci de l'intérêt que vous portez à la rénovation de cette grande salle au cœur de notre commune, et de l'aide financière que vous acceptez d'y apporter. Soyons acteurs du XXIème siècle !

**Que le Seigneur vous bénisse, vous et votre famille**

**Abbé Thibaud de La Serre**

et l'Equipe Pastorale

# Pourquoi donner ?

**Pour financer un projet particulier, que le budget ordinaire ne peut prendre en charge**, la Paroisse Sainte Catherine du Passage du diocèse d'Agen vous propose d'y participer.

La présente souscription est validée et n'attend que son financement !

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66% du montant de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

*Exemple : si vous faites un don de 100€, vous pouvez déduire 66€ de votre impôt sur le revenu. Votre don vous revient donc en réalité à 34€ seulement.*

Pour un don versé par **une entreprise** assujettie à l'Impôt sur les sociétés (IS), **60% du don est déductible de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaire de la société**. Au-delà de cette limite, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes dans les mêmes conditions.

*Exemple : si votre entreprise fait un don de 5000€, vous pouvez déduire 3000€ de votre impôt sur les sociétés (Références : articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).*

Un reçu fiscal vous sera envoyé sur demande

**Les TRAVAUX débutent en 2018 !**

Toiture, isolation, chauffage, électricité, sanitaires

**BON DE SOUSCRIPTION par un prélèvement automatique mensuel** en faveur de la Paroisse Sainte Catherine du Passage pour la restauration de la salle paroissiale Monseigneur Johan

Coupon à renvoyer à  **Paroisse Sainte Catherine du Passage 8, Charles de Foucauld – 47520 LE PASSAGE D'AGEN**

Mes coordonnées :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

..... Ville

Ma banque :

Agence : .....

Adresse : .....

..... Ville

Mon compte :

IBAN

.....

**JOINDRE un RIP ou RIB**

J'autorise l'établissement teneur de mon

compte à prélever sur ce dernier, si la situation

le permet, le 15 de chaque mois,

la somme de : .....€

au profit de la Paroisse Sainte Catherine du

Passage (sur le compte « Association,

diocésaine d'Agen »).

Cet ordre est valable jusqu'à révocation écrite

de ma part.

Fait

à

.....le.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

n° national émetteur 427 773